



Société Française de Pharmacie Clinique

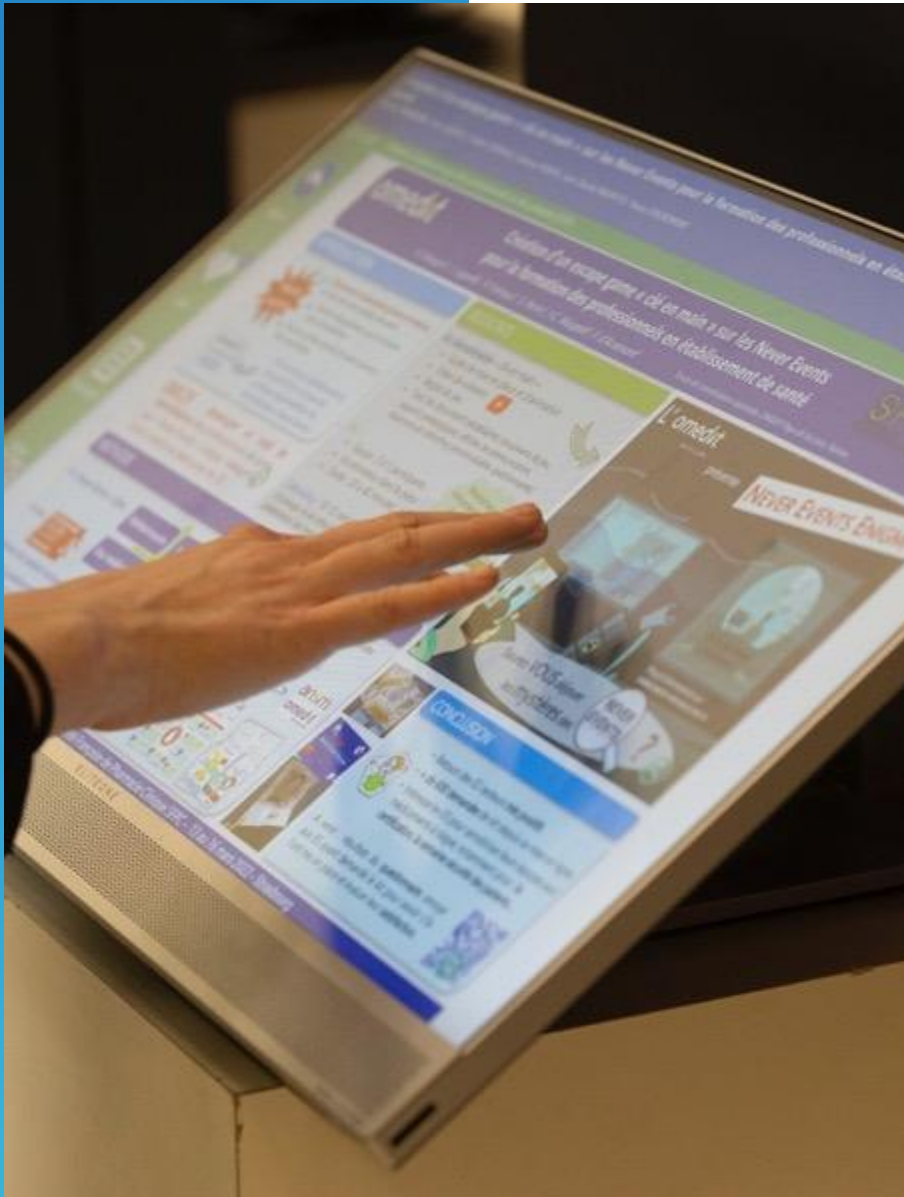


CODIFICATION DES ACTES DE PHARMACIE CLINIQUE

JOURNEE REX – OMEDIT
Pays de la Loire

Elsa JOUHANNEAU-TRETON
Centre hospitalier du Mans
ejouhanneau@ch-lemans.fr

22/01/2026 |





SOMMAIRE

Qu'est-ce que c'est ?	03
Sondage OMEDIT	09
REX du CHM	16

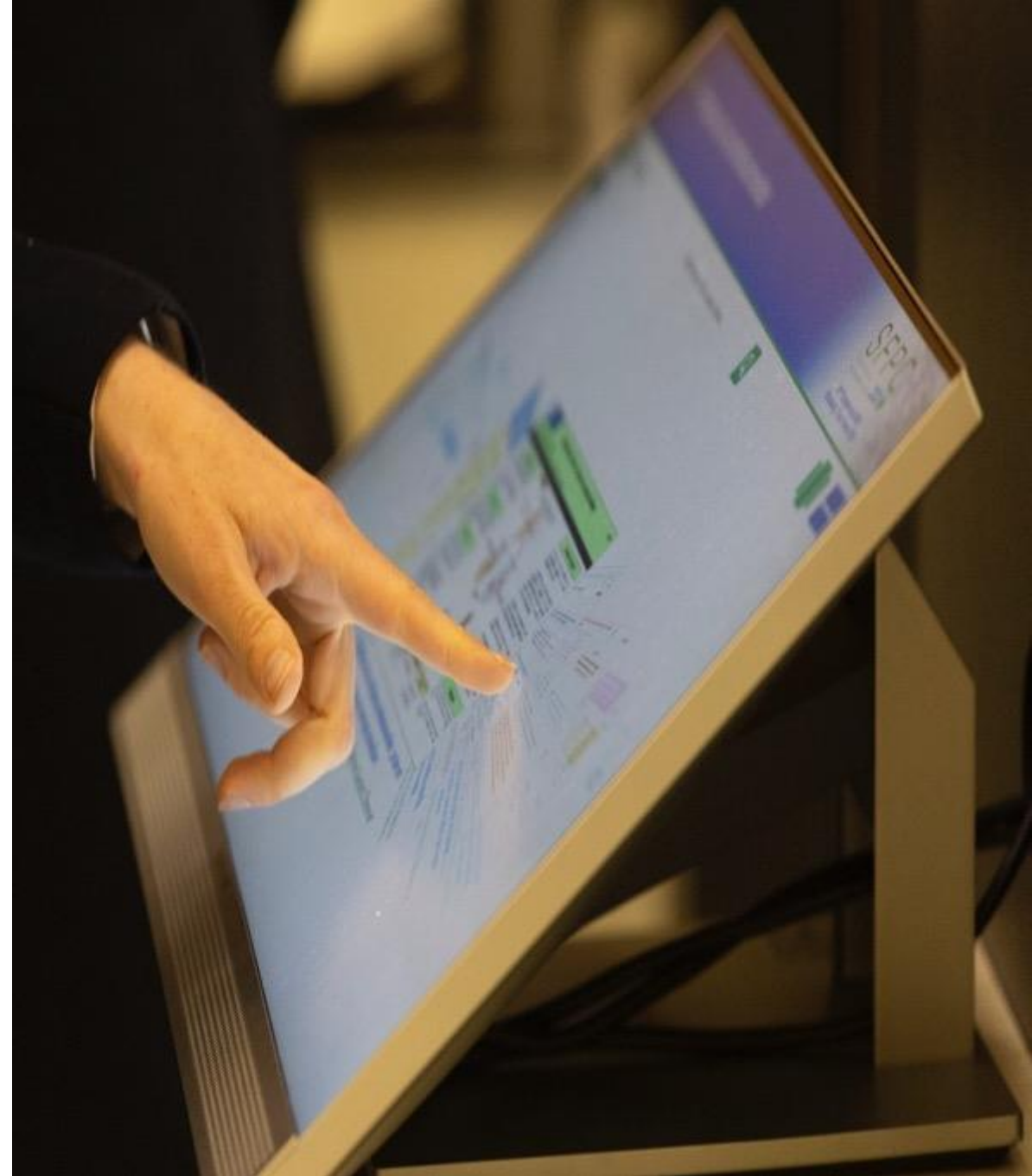
Codification des actes

Qu'est-ce que c'est ?





Codification des actes de PC – Quelle est-elle ?





Codification des actes

Mars 2023 – OMEDIT / SFPC

[Lien](#)

- **Objectifs du codage** : Déterminer le volume d'activité (Unités d'Œuvre - UO), répondre aux obligations réglementaires des PUI et suivre les indicateurs du CAQES.
- **Typologie des actes** :
 - **Actes isolés** : Actions indépendantes (ex: entretiens pharmaceutiques).
 - **Procédures** : Ensembles d'actes associés (ex: conciliation, bilan de médication, plan pharmaceutique personnalisé).
 - **Activités complémentaires** : Temps facultatifs au cours d'un acte, codés avec le préfixe "Y" (ex: adaptation de prescription YRAP001).
- **Principe de l'Acte Global** : Chaque libellé (code à 7 caractères minimum) regroupe implicitement tous les gestes nécessaires à sa réalisation complète selon les règles de l'art.
- **Règles de non-redondance** : Une même activité ne peut pas être codée dans deux actes ou procédures différents.



Codification des actes

Mars 2023 – OMEDIT / SFPC

[Lien](#)

- **Hiérarchie des procédures :**

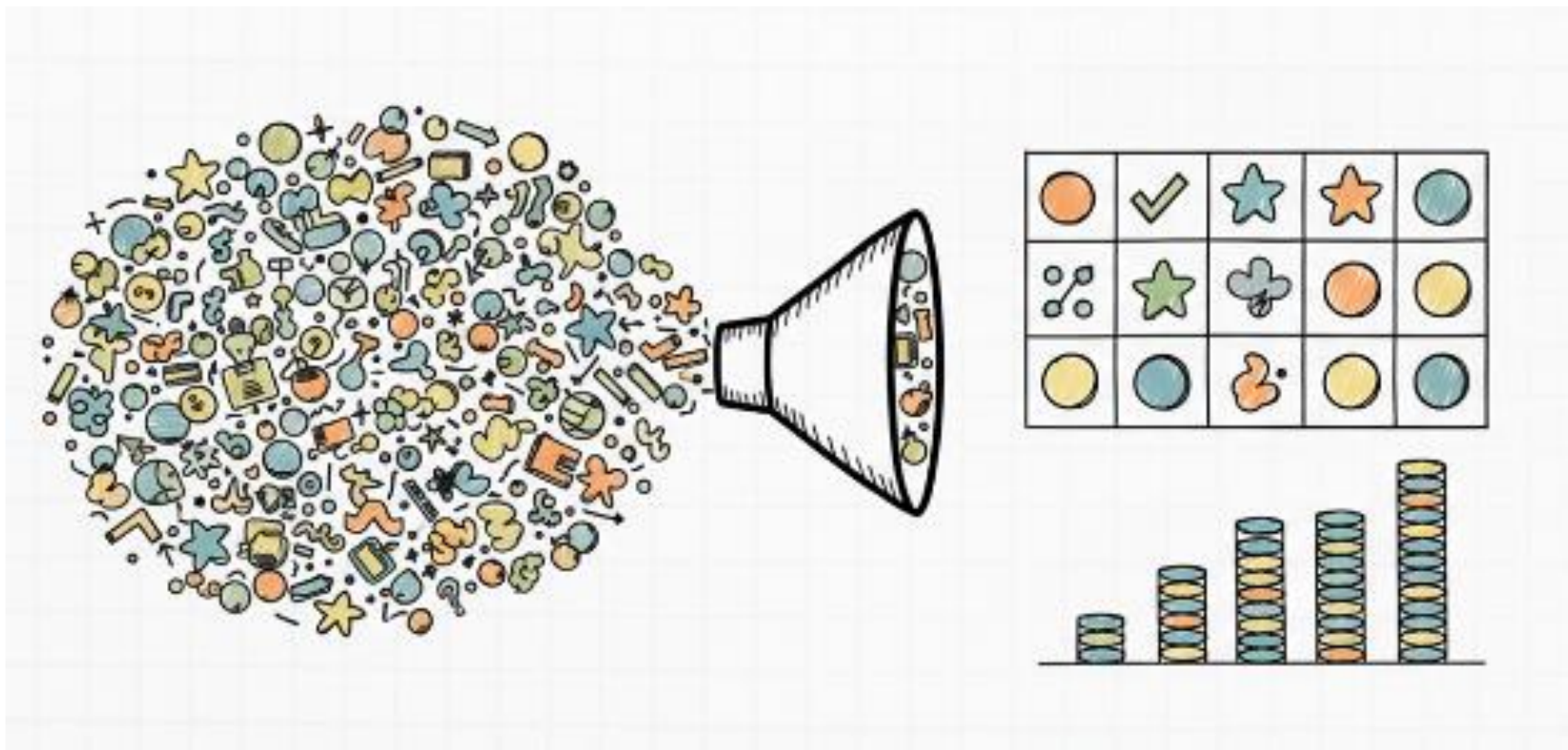
- **Le Bilan de médication (BM) inclut et valide la conciliation ; on ne code alors que le bilan.**
- **Le Plan Pharmaceutique Personnalisé (PPP)** nécessite obligatoirement la réalisation préalable d'un bilan de médication

Le bilan de médication est une activité complémentaire mais distincte de la conciliation médicamenteuse sur laquelle il peut s'appuyer.

[Lexique de Pharmacie clinique V2025](#)



Objectifs de la codification





**Que signifie chaque codage ?
Qu'entend-on derrière chaque
item ?**





Codification des actes

1. Procédures de Conciliation Médicamenteuse

Ces procédures sont distinguées selon le professionnel qui les réalise (modulateur -01 pour la pharmacie, -02 pour l'équipe médicale) :

- CONE001** : Conciliation médicamenteuse d'entrée (référentiel HAS).
- CONS001** : Conciliation médicamenteuse de transfert ou de sortie (référentiel HAS).

2. Bilans de Médication et Plans Pharmaceutiques

Ces actes intègrent l'expertise pharmaceutique clinique :

- PBIL001** : Bilan de médication unique ou d'entrée dans le parcours de santé.
- PBIL002** : Bilan de médication de sortie ou de transfert.
- PPPP001** : Plan Pharmaceutique Personnalisé (PPP) initial.
- PPPP002** : Plan Pharmaceutique Personnalisé (PPP) de suivi.



Codification des actes

3. Entretiens Pharmaceutiques (Hors ETP)

Ces actes isolés concernent les échanges individuels avec le patient:

- **PENT111** : Entretien de compréhension (primo-prescription).
- **PENT112** : Entretien sur l'adhésion médicamenteuse.
- **PENT113** : Entretien sur les thérapies complémentaires (phytothérapie, etc.).
- **PENT114** : Entretien sur l'auto-médication.
- **PENT115** : Entretien psycho-éducatif.
- **PENT120** : Évaluation de l'autonomie pour l'auto-administration (PAAM).

4. Éducation Thérapeutique du Patient (ETP)

Actes réalisés dans le cadre d'un programme formalisé d'ETP:

- **PENT211 à PENT214** : Entretiens individuels (diagnostic éducatif, définition du programme, séance d'ETP, évaluation des compétences).
- **PENT221 & PENT222** : Séances collectives de mise en œuvre ou d'évaluation d'ETP.



Codification des actes

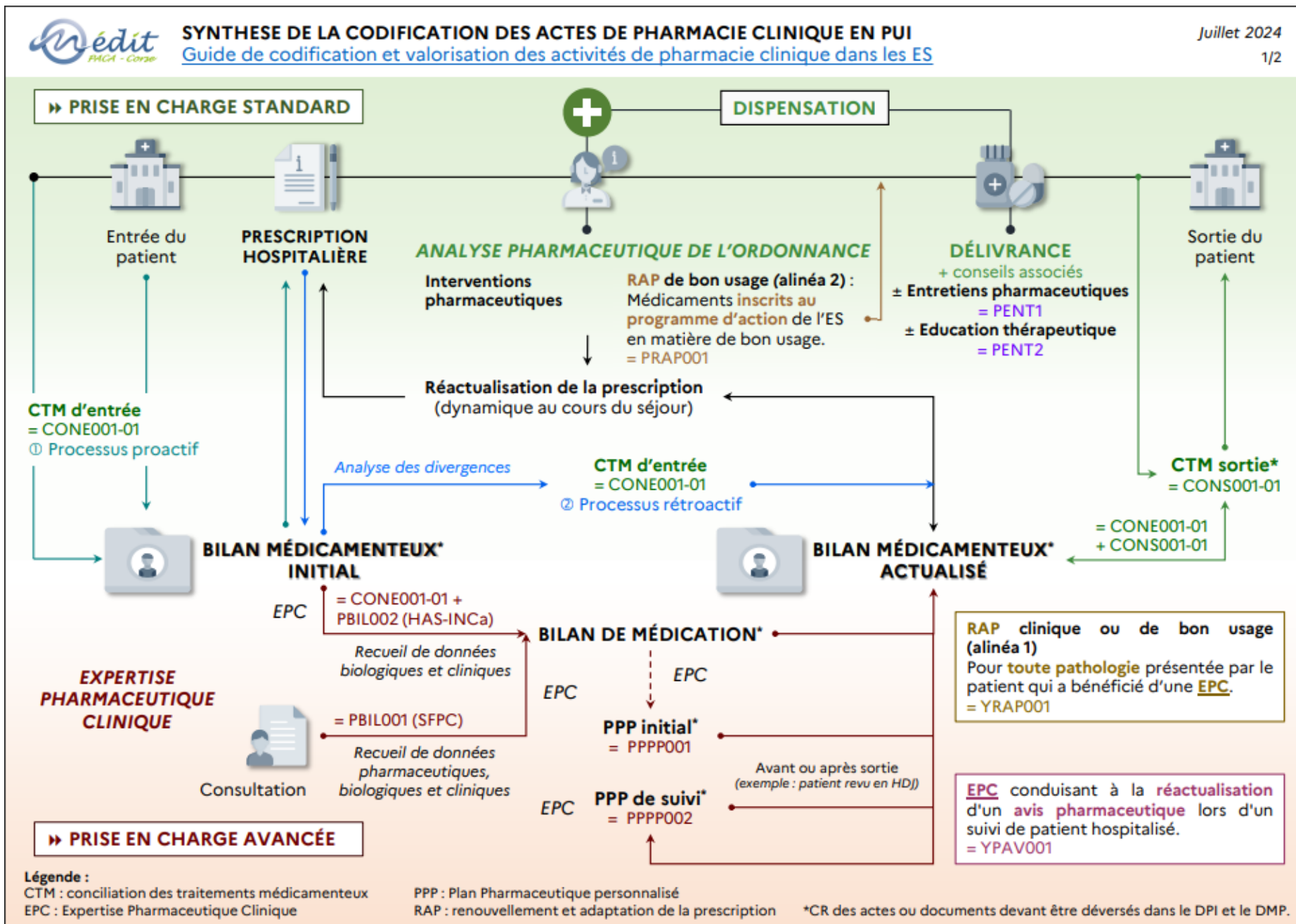
5. Autres Actes et Activités Complémentaires

- PRAP001** : Renouvellement/adaptation de prescription dans le cadre d'un programme d'actions de l'établissement (acte isolé).
- PVAC001** : Prescription et administration d'un vaccin par un pharmacien.
- YRAP001** (Activité complémentaire) : Renouvellement ou adaptation de prescription suite à une activité de pharmacie clinique.
- YPAV001** (Activité complémentaire) : Réactualisation d'un avis pharmaceutique lors du suivi d'un patient hospitalisé.



Synthèse

Infographie



Sondage OMEDIT

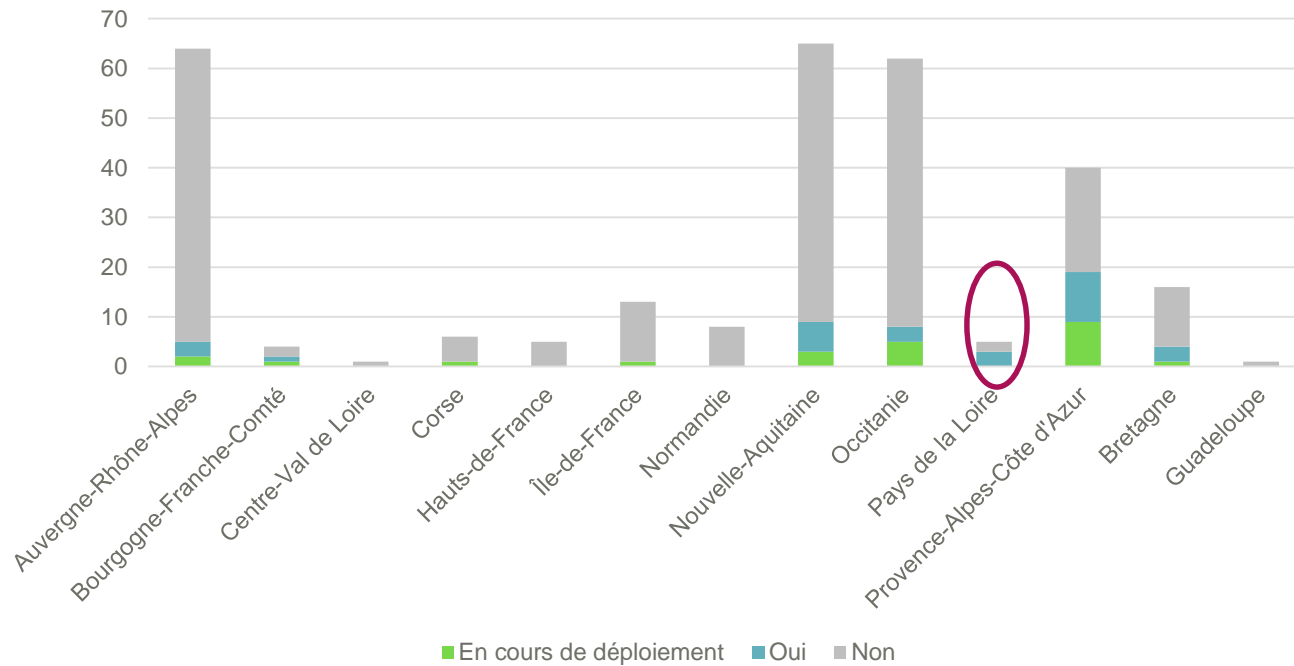
Résultats



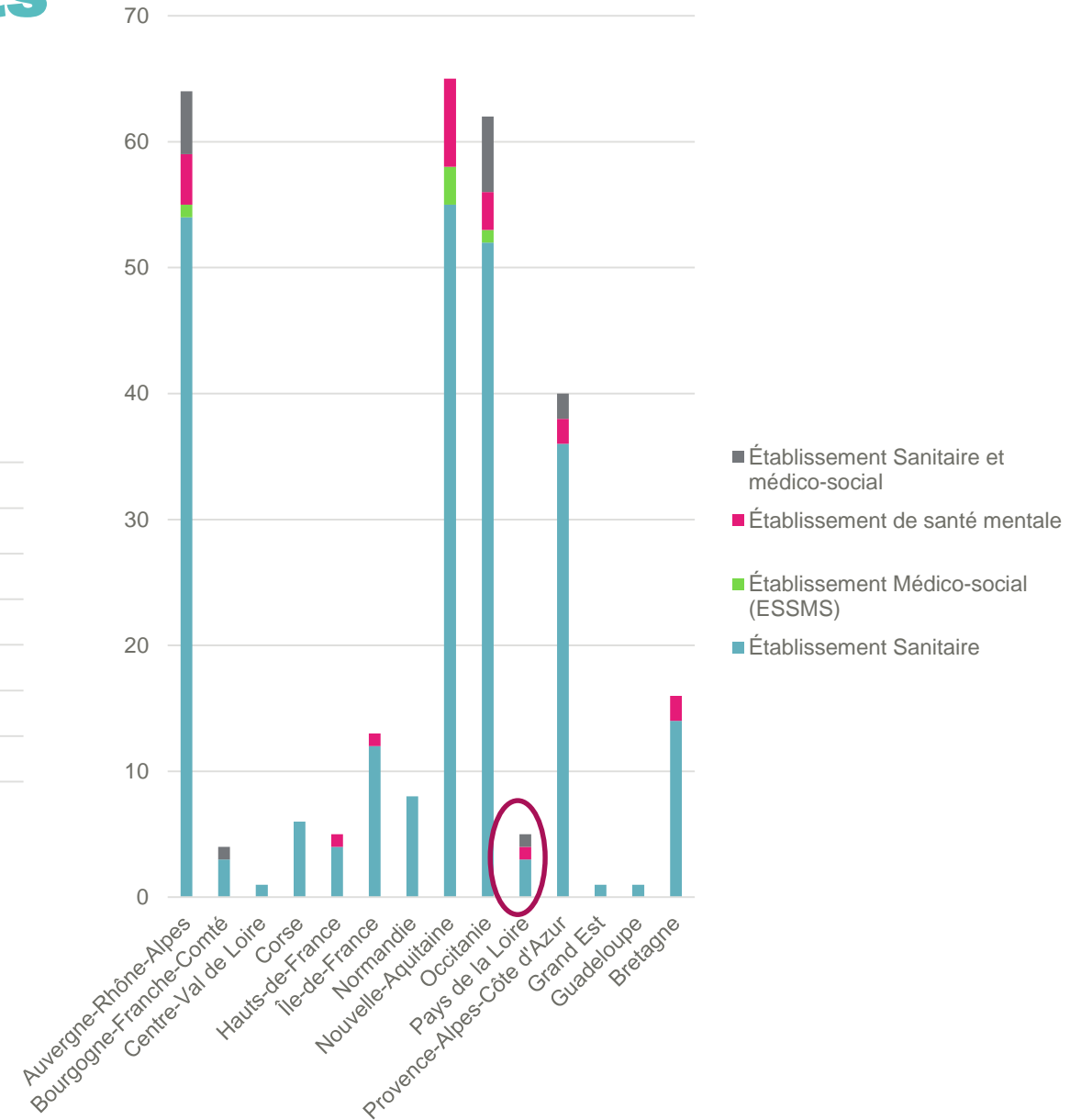
Répondants



Régions où la codification des activités de pharmacie clinique SFPC/OMédIT PACA-Corse est déployée ou en cours de déploiement



Caractéristiques des établissements ayant répondu à l'enquête en fonction des régions





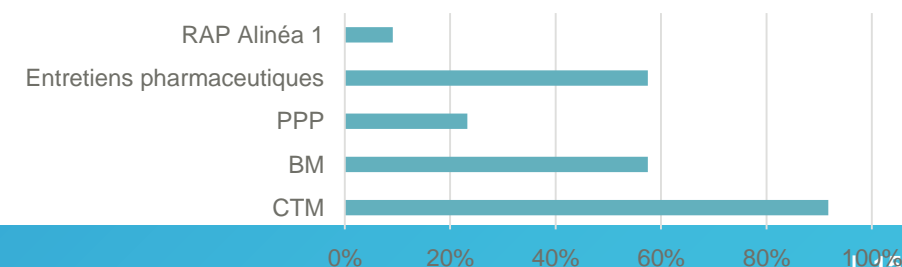
Sondage OMEDIT



État des Lieux des Activités (N=291 sites) - 27 novembre 2023 et le 03 janvier 2024

- **Prévalence** : 87% des établissements répondants assurent des activités de pharmacie clinique.
- **Actes les plus fréquents** :
 - Conciliation des traitements médicamenteux (CTM) : 92%.
 - Entretiens pharmaceutiques et bilans de médication (BM) : ~60%.
 - Plan pharmaceutique personnalisé (PPP) : ~25%.
- **Secteurs clés** : Activités principalement concentrées en gériatrie, oncologie (chimiothérapies orales) et psychiatrie.
- **Ciblage** : Basé prioritairement sur l'âge et la polymédication.

Pourcentage d'établissements réalisant chacune des activités de PC





Sondage OMEDIT

Traçabilité et Outils Numériques

- **Pratiques de traçabilité** : 94,9% des établissements tracent leurs actions, majoritairement dans le Dossier Patient Informatisé (DPI) (82,3%).
- **Limites de l'automatisation** : Seuls 44,8% peuvent quantifier leur activité de manière automatisée.
- **Méthodes** : 67,1% utilisent une extraction automatique du logiciel métier, mais près d'un tiers (34,3%) utilise encore une saisie manuelle (Excel/Word).
- **Partage des données** : 39% transmettent les comptes rendus à l'officine par messagerie sécurisée, et 21,1% les déversent dans le DMP.



Sondage OMÉDIT

Adoption de la Codification SFPC / OMÉDIT

- **Utilisation actuelle** : 29 établissements ont déjà mis en place une codification, dont 82,6% utilisent la nomenclature SFPC / OMÉDIT PACA-Corse.
- **Codes les plus utilisés** : CONE001-01 (Conciliation entrée), PENT111 (Entretien primo-prescription) et CONS001-01 (Conciliation sortie).
- **Retours d'expérience** :
 - 72,4% jugent que la codification couvre pleinement leurs besoins.
 - Certains codes sont jugés inutiles, notamment ceux liés à la conciliation réalisée par l'équipe médicale
- **Besoin de simplification** : Les codes d'entretiens pharmaceutiques sont jugés trop spécifiques ; une approche plus globale est souhaitée.



Sondage OMEDIT

Perspectives et Freins

- **Adhésion** : 94,5% des établissements sont favorables au déploiement d'une codification nationale.
- **Obstacles identifiés** : Parmi les 29 réfractaires :
 - 27 déclarent manquer de temps,
 - 12 estiment qu'ils manquent de formation,
 - 15 rencontrent des difficultés informatiques,
 - 9 auraient besoin d'un accompagnement pour le faire,
 - 5 attendent que cela soit demandé par les autorités,
 - 3 n'y voient pas l'intérêt.





Sondage OMÉDIT

Perspectives et Freins

duplications ou omissions médicamenteuses. Par ailleurs, la remontée de ces données codifiées dans le PMSI, via les modifications apportées aux articles L. 6113-7 et L. 6113-8, permettra un suivi précis de l'activité de pharmacie clinique /soins pharmaceutiques au niveau national. Cela ouvrira la voie à des analyses d'impact en vie réelle, essentielles pour évaluer l'efficacité des interventions pharmaceutiques, optimiser les ressources allouées aux établissements de santé et contribuer à la maîtrise des dépenses de l'assurance maladie.

▪ Amendement PLFSS 2026 : Volonté mais refusé

pharmaceutiques parmi les priorités nationales. Plus précisément, elle permet de satisfaire aux exigences de l'article 73 de cette loi, qui prévoit l'intégration de la lutte contre les erreurs médicamenteuses dans les indicateurs du dispositif IFAQ (Indicateurs pour l'Amélioration de la Qualité et de la Sécurité des soins), en se fondant sur le suivi des interventions pharmaceutiques. En standardisant la codification et la traçabilité, le présent amendement opérationnalise ces objectifs, favorisant une évaluation quantitative et qualitative des actions de pharmacie clinique, et contribuant ainsi à une réduction significative de l'iatrogénie médicamenteuse, estimée à plusieurs milliers d'hospitalisations évitables par an en France.

La faisabilité de cette mesure est largement démontrée par l'existence d'une codification des actions de pharmacie clinique déjà réalisée par la Société Française de Pharmacie Clinique (SFPC) en collaboration avec l'OMÉDIT PACA-Corse, validée par une enquête nationale auprès des établissements de santé. Cette enquête a révélé un consensus fort sur cette codification, avec un avis favorable exprimé par 92,5 % des établissements interrogés. Le présent amendement s'appuie ainsi sur un socle technique prêt à l'emploi, permettant une transposition immédiate au niveau national via l'ATIH.

Par ailleurs, les modalités techniques d'application sont confiées à un arrêté du ministre chargé de la santé, conformément à la pratique établie pour les codifications PMSI et les standards d'interopérabilité DMP. Cette approche, plus rapide et opérationnelle, garantit une mise en œuvre effective dès le premier semestre 2026, en cohérence avec les échéances de l'IFAQ prévues par la LFSS pour 2025.

REX au CHM

Que fait-on ?



Comment on a fait au CHM ?





En pratique

- **Avril 2023 : Envoi au DIM des codes**
- **Création des codes NGAP (plus souple sur la création) : fin Juin 2023**
- **Code CORA : outil de codage PMSI**
- **Formation des pharmaciens impliqués**

Intégration codes OMEDIT
dans le logiciel de codage



Ouverture de droits aux
pharmaciens

Formation

Codage des actes selon
les activités identifiées et
réalisées

Retour d'expériences post- mise en place





Codes CHM

Réunion pour harmoniser les pratiques

CODE	Libellé	Actes de PC - CHM
CONE001-01	CM d'entrée réalisée par la pharmacie	OCTAVE, MUPA
CONS001-01	CM de transfert ou de sortie par la pharmacie	OCTAVE, CAP'Sarthe
PBIL001	BM unique ou d'entrée dans le parcours de santé du patient	OCTAVE, MUPA
PBIL002	BM de sortie dans le parcours de santé du patient	OCTAVE, CAP'Sarthe
PPPP001	PPP initial dans le parcours de santé du patient	
PPPP002	PPP de suivi dans le parcours de santé du patient	
YRAP001	Activité Complémentaire : RATD ou RATC	
YPAV001	EPC conduisant à un avis pharmaceutique (suivi de patient hospit)	Note de consult pharmacie
PENT111	EP individuel de compréhension (primo-prescription)	HDJ IC 1er RDV
PENT112	EP individuel de l'adhésion médicamenteuse du patient	HDJ Infectio HDJ IC 2ème RDV
PENT113	EP individuel thérapies complémentaires non médicamenteuses	HDJ IC 1er RDV
PENT114	EP individuel auto-médication	HDJ IC 1er RDV HDJ Infectio
PENT115	EP individuel psycho-éducatif	HDJ IC 1er RDV HDJ Infectio
PENT116	EP individuel autre	
PENT120	EP individuel d'évaluation des compétences l'autonomie médic	
PENT211	EP individuel d'élaboration d'un diag/bilan éducatif partagé	
PENT212	EP individuel de définition d'un programme personnalisé	
PENT213	EP individuel de mise en œuvre d'une séance d'ETP	
PENT214	EP individuel d'évaluation des compétences acquises	
PENT221	EP collectif de mise en œuvre d'une séance d'ETP	ETP post-AVC
PENT222	EP collectif d'évaluation des compétences acquises	
PVAC001	Prescription et administration d'un vaccin par un pharmacien	
PRAP001	RATD ou RATC	



Tous les jours

- On ne code pas toutes les activités de pharmacie clinique
- Avis pharmaceutique : non codé → Evolution des pratiques

CCAM Favoris Fréquents Exéc / Site Fréquents Site Saisie Directe ||| ||| | NGAP Rapide Personnel Groupe Tout Saisie Libre

Groupe..... Favoris Personnels

PHARMACIE

- CONE001-01 CM D'ENTRÉE RÉALISÉE PAR LA PHARMACIE - CHM-CS 1
- CONS001-01 CM DE TRANSFERT OU DE SORTIE PAR LA PHARMACIE - C
- PBIL001 BM UNIQUE OU D'ENTRÉE DANS LE PARCOURS DE SANTÉ DU P
- PBIL002 BM DE SORTIE DANS LE PARCOURS DE SANTÉ DU PATIENT - CH**
- PENT111 EP INDIVIDUEL DE COMPRÉHENSION (PRIMO-PRESCRIPTION) - C
- PENT112 EP INDIVIDUEL DE L'ADHÉSION MÉDICAMENTEUSE DU PATIENT -
- PENT113 EP INDIVIDUEL THÉRAPIES COMPLÉMENTAIRES NON MÉDICAME
- PENT114 EP INDIVIDUEL AUTO-MÉDICATION - CHM-CS 1

Pré-cochage CCAM et NGAP Valorisation

Saisies CCAM

Code	Pha	Act	Ext	Mod	Lib	Gra	ALD	Rech	N Fac	Mém	Entente	Rbt Ex	Père	Dents	Libellé
CHM-CS 1															CONS001-01 CM DE TRANSFERT OU DE SORTIE PAR LA PHARMACIE
CHM-CS 1															PBIL002 BM DE SORTIE DANS LE PARCOURS DE SANTÉ DU PATIENT

Saisies NGAP

Cotation	Lib	Gra	ALD	Rech	N Fac	Mém	Entente	Libellé
CHM-CS 1								CONS001-01 CM DE TRANSFERT OU DE SORTIE PAR LA PHARMACIE
CHM-CS 1								PBIL002 BM DE SORTIE DANS LE PARCOURS DE SANTÉ DU PATIENT

UF du passage 4148-HÉPATO-GASTRO -...

Type UF : Hospitalisation

Date de l'acte : 20/01/2026 ? Heure de l'acte : 21:38

N° Intervention : N° de Séjour : 302470653

Exécutant : 7054356 JOUHANNEAU-TRETON Elsa

Site Exécut. : SMT3600 POLE GESTION PRODUITS DE SOINS

Unité Demand : 4148

Demandeur : 7058006

Lieu Réalisation Actes réalisés au lit du patient

Urgence

- Polytraumatisé
- Acte de Nuit
- Acte de Jour Férié

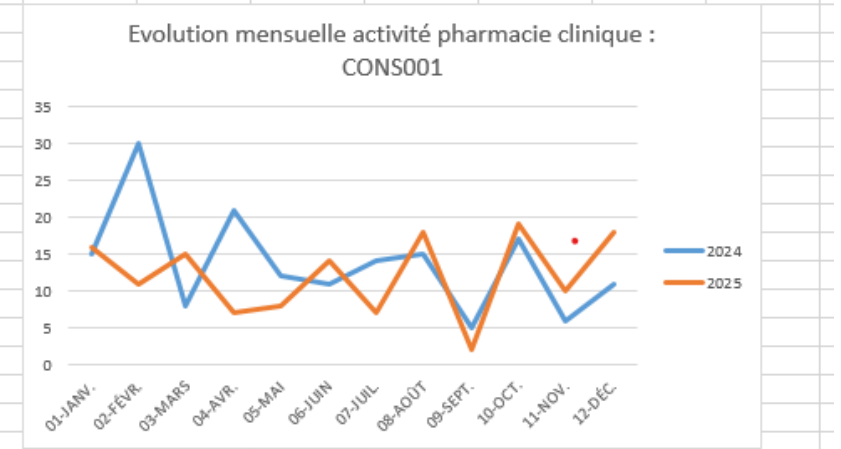
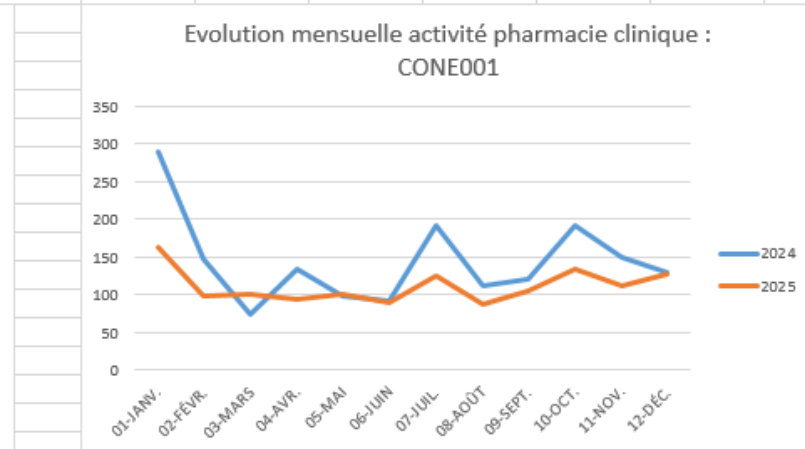
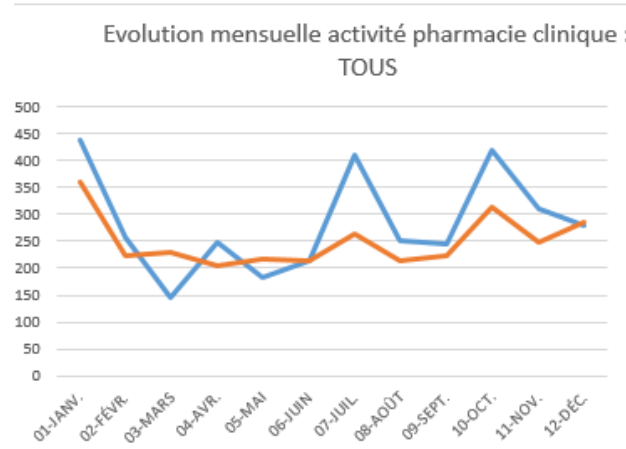


Entretien pharmaceutique en HDJ
tripartite en cardiologie

Recueil de données facilité

Conciliation médicamenteuse + Bilan
de médication (Urgences...)

Nombre de NUM SEJOUR	Étiquettes												Total général	
Étiquettes de lignes	01-JANV.	02-FÉVR.	03-MARS	04-AVR.	05-MAI	06-JUIN	07-JUIL.	08-AOÛT	09-SEPT.	10-OCT.	11-NOV.	12-DÉC.	(vide)	Total général
☺ CONE001-01 CM D'ENTRÉE RÉALISÉE PAR LA PHARMACIE	164	99	101	95	100	89	125	88	106	135	111	127		1340
☺ CONS001-01 CM DE TRANSFERT OU DE SORTIE PAR LA PHARMACIE	16	11	15	7	8	14	7	18	2	19	10	18		145
☺ PBIL001 BM UNIQUE OU D ₂ ENTRÉE DANS LE PARCOURS DE SANTÉ DU PATIENT	164	99	100	95	100	88	125	88	107	136	114	131		1347
☺ PBIL002 BM DE SORTIE DANS LE PARCOURS DE SANTÉ DU PATIENT	16	11	14	7	8	14	7	18	2	19	7	10		133
☺ PENT111 EP INDIVIDUEL DE COMPRÉHENSION (PRIMO-PRESCRIPTION)						3			2	1	2			8
☺ PENT112 EP INDIVIDUEL DE L'ADHÉSION MÉDICAMENTEUSE DU PATIENT			1			2		1	2	1	3			10
☺ PENT113 EP INDIVIDUEL THÉRAPIES COMPLÉMENTAIRES NON MÉDICAMENTEUSES						1				1				2
☺ PENT114 EP INDIVIDUEL AUTO-MÉDICATION			1			2			1	1				5
☺ PENT120 EP INDIVIDUEL D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES L'AUTONOMIE MÉDIC								1						1
☺ PENT214 EP INDIVIDUEL D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES ACQUISES			1											1
☺ PPPP001 PPP INITIAL DANS LE PARCOURS DE SANTÉ DU PATIENT							1							1
☺ YPAV001 EPC CONDUISANT À UN AVIS PHARMACEUTIQUE (SUIVI DE PATIENT HOSPIT)							1							1
☺ (vide)														
Total général	360	223	230	204	216	215	264	214	222	313	247	286		2994



Freins possibles pour tous



NOMENCLATURE GÉNÉRALE DES ACTES PROFESSIONNELS

des
Médecins, Chirurgiens-dentistes
Sages-femmes et Auxiliaires médicaux



Freins

- Chronophage → Exhaustivité et uniformité des codages
- Codage centralisé
- Pas de norme nationale qui oblige les DIM
- Formation +++
- Valorisation financière (lien avec l'amendement PLFSS 2026)



Avantages actuels

- Indicateurs de PC directement dans PMSI → Facilite remplissage UO Pharma
- Valorisation des activités de pharmacie clinique → Qualitatif
- Données exploitables dans le cadre de recherches

Infographie synthétique

La Codification de la Pharmacie Clinique : Harmoniser pour Valoriser

Ce guide, élaboré par l'OMÉDIT PACA-Corse et la SFPC, définit un langage commun pour tracer les activités de pharmacie clinique. Cette harmonisation permet de **quantifier précisément l'activité des pharmacies hospitalières** et de **favoriser leur reconnaissance au niveau national**.

Structure et Typologie des Actes



État des Lieux et Enjeux Nationaux



94,5 %
de Professionnels
Favorables

Un consensus massif pour le déploiement d'une codification nationale structurée.



**La Conciliation,
Activité Reine**

92 % des établissements pratiquant la pharmacie clinique réalisent des conciliations médicamenteuses.



**Vers une
Intégration
au PMSI**

L'objectif est la reconnaissance financière et la traçabilité du parcours patient.

Le Principe de l'Acte Global

Un seul code regroupe tous les gestes nécessaires à une activité complète.

Bilan de médication d'entrée
PBIL001



Conciliation d'entrée (Pharmacie)
CONE001-01



Entretien pharmaceutique (hors ETP)
PENT1



Activité de Pharmacie Clinique

Merci de votre attention

Avez-vous des questions ?

